Communiqué de Sud éducation Alsace

A Strasbourg, le 7 juin 2022

Sud éducation Alsace
Chez Solidaires Alsace
Maison des syndicats
1 rue Sédillot
67000 STRASBOURG

sudeducalsace@gmail.com
www.sudeducalsace.info

AED : la CDIsation c'est maintenant ! Rassemblement le mercredi 15 juin à 15h devant le rectorat à Strasbourg

Le 24 février 2022, les députés ont définitivement adopté la proposition de loi sur le harcèlement scolaire qui prévoit notamment l'ouverture d'un droit à la CDIsation pour les assistant•es d'éducation arrivés au bout de leurs 6 années de CDD. 3 mois après la promulgation de la loi, les décrets d'application n'ont pas encore été publiés par le gouvernement. L'absence de communication du ministère inquiète les personnels concerné•es. C'est pour cette raison qu'un collectif AED de l'académie de Strasbourg appelle l'ensemble de leurs collègues à se réunir devant le rectorat le mercredi 15 juin à 15H afin d'exiger la publication rapide des décrets. Une demande d'audience a été réalisée auprès du recteur. Sud éducation Alsace apporte tout son soutien à cette mobilisation.

Il est impératif que le décret soit publié au plus vite afin de permettre aux AED qui le souhaitent de faire valoir leurs 6 années de CDD avant le début des vacances d'été.

L'ouverture d'un droit à la CDIsation pose inévitablement la question du salaire, de la formation et du recrutement. Pour Sud éducation Alsace, la CDIsation doit s'accompagner :
- de la publication d'une grille de progression salariale nationale et des hausses de salaires ;
- d'une véritable formation initiale et continue ;
- d'un recrutement académique au niveau du rectorat et la mise en place d'un système de mutation.

La CDIsation est une première victoire liée à la mobilisation des AED mais ce n'est pas la titularisation. En tant que travailleur•ses de l'éducation, les AED sont indispensables au bon fonctionnement des établissements et il est urgent de leur reconnaître un vrai statut de la fonction publique.

Pour les AED, Sud éducation revendique :
- la création d'un statut d'éducateur scolaire titulaire de la fonction publique pour les personnels qui le souhaitent et la clarification des missions ;
- un salaire de base de 2000€ bruts ;

- la baisse du temps de travail et la suppression du forfait nuit en internat ;
- un véritable plan de formation initiale et continue ;
- un recrutement massif effectué par les rectorats, et non les chefs d'établissement, afin de faire face aux besoins liés à l'augmentation du nombre d'élèves.

Sud éducation Alsace appelle les personnels à montrer leur soutien à la mobilisation des assistant•es d'éducation devant le rectorat en étant présent à leurs côtés.